

Communiqué du SNT-CGT et de l'Union Syndicale CGT de la Redevance

Au cours des débats qui ont précédé le vote en première lecture de la réforme de la redevance à l'Assemblée Nationale le 22 octobre 2004, les véritables projets de la majorité parlementaire ont très largement transpiré. Pour nombre de députés libéraux, cette réforme n'est qu'une étape vers la suppression de la redevance. De même, la question de la privatisation d'une chaîne publique (sans que son nom ait été cité, on aura reconnu France2) est très clairement posée, sans provoquer la moindre objection de la part du gouvernement.

L'absence de réaction de la part du représentant du gouvernement ne peut que nous révolter, dans le sens où elle tend à démontrer que ce serait bien l'objectif final de cette réforme qui ne serait qu'une étape dans une démarche globale de liquidation de l'audiovisuel public.

Par ailleurs, le SNT- CGT s'insurge contre les déclarations de Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat au budget, qui affirme en séance que les organisations syndicales n'avaient pas d'objection au plan de réaffectation des personnels de la redevance. Pourtant présent lorsque le ministre d'Etat Nicolas SARKOZY avait présenté, le 7 octobre 2004, ce plan aux syndicats, le secrétaire d'Etat connaissait notre réaction : **rejet unanime des quatre principales fédérations syndicales du ministère et revendication d'un autre plan social**, plus ambitieux et plus qualifiant pour les personnels.

Pour le SNT- CGT, de cette réforme dépend l'avenir de l'audiovisuel public. Pour le moins, cet enjeu mérite un débat honnête, dans lequel tous les acteurs pourraient s'exprimer, en parfaite connaissance de cause.

Montreuil le 26 octobre 2004